

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 07 octobre 2014**

**en exercice:** 19

L'an deux mille quatorze et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 septembre 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

**Présents :** 19

**Votants:** 19

**Sont présents:** Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Claude SCHLOSSER

---

Approbation du PV du 2 septembre 2014

Le PV est adopté à l'unanimité.

Bilan Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Aurore GAUTHIER, directrice du périscolaire, présente au conseil municipal, le bilan pour l'activité périscolaire et ALSH de 2014.

Elle détaille également, la fréquentation des enfants par quotien familial. L'activité ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement), a connu un certain succès pendant les différentes périodes de vacances.

Elle rappelle les chiffres :

- midi : 50 max, 2 services : maternelle, CP et CE1 au 1<sup>er</sup> ; CE2, CM1 et CM2 au 2<sup>ème</sup>.  
Les enfants de la CLIS sont répartis sur les 2 services (4 et 4).  
- soir : 24 max

Quotas d'encadrement :

- 1 animateur pour 10 enfants -6ans
- 1 animateur pour 14 enfants +6ans

Composition de l'équipe pédagogique :

- Aurore GAUTHIER, directrice
- Jessica SER, animatrice
- Delphine HENRY, animatrice
- Patricia SEYER, animatrice

Déménagement dans les nouveaux locaux : janvier 2014

Le bilan en 2 temps : périscolaire et ALSH

**Périscolaire :**

- de janvier à juillet : Le temps de midi rencontre toujours le même engouement. Cela dit nous avons constaté une certaine irrégularité dans les présences, les mardi et jeudis midis étant plus plébiscités que les lundis et vendredis. De plus certains parents n'ont plus inscrits leurs enfants pour cause de grossesse (congé maternité) ou recherche d'emploi.

L'organisation du repas se fait en 2 temps :

- 11h30-12h30 : maternelle, CP et CE1 passent à table. Delphine et Patricia assurent l'animation.

- 12h30-13h30 : CE2, CM1 et CM2 prennent le relais à table. Jessica et moi-même assurons l'animation.

Quand un groupe mange, l'autre fait des activités : bricolage ou jeux collectifs, ainsi que la préparation du spectacle de fin d'année.

Notons que la fréquentation du soir progresse chaque année. Les jours les plus fréquentés sont le mardi et le vendredi soir.

- de septembre à décembre : On note depuis septembre une bonne progression des effectifs les midis avec une moyenne de 42 enfants par midi. La progression la plus importante est celle de la fréquentation des soirs. Nous passons d'une moyenne de 7 enfants à 12 depuis septembre. Cette augmentation est due en partie à la réforme des rythmes scolaires. En effet, les familles ont besoin d'un mode de garde de 15h50 à 16h30. L'essentiel des enfants est récupéré à 17h.

A chaque fin d'année scolaire, l'équipe pédagogique a organisé un spectacle. Comme, depuis janvier, il y a 2 services les midis et que c'est à ce moment-là que nous préparons le spectacle, les enfants du premier service ont découvert le spectacle des enfants du second service en même temps que le reste du public. Et inversement. Celui-ci a rencontré un vif succès et sera donc reconduit.

En ce qui concerne les repas, je suis toujours en lien constant avec la cuisine. En cas de problème ou de suggestion, un mail est envoyé (par exemple si un plat n'a pas plu). Il n'y a pas eu d'événement particulier à constater.

#### **Accueil Loisirs Sans Hébergement :**

Depuis cette année, un accueil est proposé une semaine aux vacances d'hiver et une semaine aux vacances de printemps. De plus 2 semaines ont été ajoutées pendant les vacances d'été (3 semaines en juillet et 1 semaine fin août) en supplément des 2 semaines déjà mises en place.

La capacité maximum pour les petites vacances est de 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans).

L'été nous sommes toujours à une capacité de 40 enfants (2 groupes de moins de 6 ans et 2 groupes de plus de 6 ans).

Alsh hiver : 20 enfants inscrits.

Alsh printemps : 11 enfants inscrits.

Alsh été : **Juillet** : en moyenne 32.5 enfants inscrits par semaine.

**Août** : 23 enfants inscrits.

Les parents ne s'attendaient pas à un accueil la dernière semaine d'août, ils ont donc trouvé un autre moyen de garde. Nous espérons avoir une fréquentation plus importante l'année prochaine. De plus, les familles pensent encore qu'elles ne peuvent pas inscrire leur(s) enfant(s) plusieurs semaines. Pourtant il n'y a aucune restriction par rapport à ça.

#### Redevance d'assainissement

Le maire présente le dossier d'assainissement notamment les travaux restants à réaliser et non financés s'élevant à 21,5 millions d'euros HT sur le territoire de la communauté de communes.

#### Commission consultative des baux de chasse - DE 2014 096

Lors du conseil municipal du 2 septembre 2014, la délibération DE\_2014\_082 relative à la Commission consultative des baux de chasse a été prise.

Les membres qui ont été désignés sont :

Mme Véronique VATAUX et M. Jacques HENRY.

A l'issue de ce conseil municipal, le maire précise que M. Jacques HENRY a fait part qu'il ne souhaitait plus faire partie de cette commission.

De ce fait, le conseil municipal doit désigner un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose un nouveau membre : M. André LEDIG (à l'unanimité).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### Choix du mode d'attribution des baux de chasse - DE 2014 097

Le maire, président de la commission des baux de chasse rend compte des conclusions de la réunion du 1er octobre 2014.

La commission ayant émis unanimement un avis favorable à la reconduction des lots dans leur constitution ancienne, un vote à bulletin secret est mis en place pour déterminer le mode d'attribution par lot.

Lot n°1 : 557 ha (dont 90 ha de forêt)

Gré à gré avec hausse du tarif : 10 voix POUR - 9 voix CONTRE

Lot n°2 : 227 ha (dont 220 ha de forêt)

Gré à gré avec hausse du tarif : 10 voix POUR - 9 voix CONTRE

Lot n°3 : 214 ha (dont 174 ha de forêt)

Adjudication : 10 voix POUR - 9 voix CONTRE

A l'issue du vote, le conseil municipal décide de passer au vote pour déterminer la hausse des prix pour les lots n°1 et n°2.

Lot 1 : Plusieurs propositions de hausse forfaitaire du lot sont faites. La majorité des voix s'est prononcée en faveur d'une hausse de 2000 € (11 voix) du gré à gré, et ce, quelle que soit la surface recalculée.

Lot 2 : Une hausse tarifaire de 1000 € a été adoptée (18 voix POUR et 1 abstention).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

## Décision modificative du budget - DE 2014 098

### Décision modificative n°3

La subvention de 8 000,00 € destinée à l'éclairage de l'église, versée en 2013, doit être amortie selon la durée légale, à savoir de 5 ans.

De ce fait, nous devons procéder à une décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2014 :

### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Op.	Nature	Montant
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations	1 600,00
023	023		Virement à la section d'investissement	-1 600,00
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Op.	Nature	Montant
040	280422	30	Pers. droit privé - Bâtiments et installation...	1 600,00
021	021	30	Virement de la section d'exploitation	-1 600,00
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## Subvention Sport pour tous - DE 2014 099

La commune organise chaque année au mois d'août l'opération Sport pour tous, sous la responsabilité de Marc HENRION, ETAPS à la commune.

Cette opération mise en place conjointement entre l'école des sports communale et l'association "Plein air le Donon" a pour but de faire découvrir et pratiquer le sport aux enfants de 5 à 17 ans.

Les associations qui participent à l'organisation de l'activité percevront une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir la subvention votée lors de l'adoption du budget primitif 2014 (1 000,00 €) pour l'opération "Sport et vacances" comme suit :

- Budokan des 2 Sarres : 250,00 €
- Tennis club Abreschviller : 250,00 €
- Union Sportive Sarre et Donon : 250,00 €
- Plein air le Donon : 250,00 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## Rapport 2013 sur le service public d'élimination des déchets

Le maire présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets reçu par la communauté de communes des 2 sarres.

### Opération un fruit à la récré - DE 2014 100

L'opération "un fruit à la récré" est un programme européen de distribution de fruits et une action de sensibilisation à la consommation des fruits et légumes, mis en place dans notre commune. Cette action était financée à 51% par l'Union Européenne et à 49% par les communes.

A compter de 2014, l'opération va évoluer pour donner de l'ampleur à l'opération et de la régularité à la distribution de fruits. Ainsi, l'union européenne cofinancera à 76% la distribution de fruits et légumes et apportera une aide financière à l'animation. En revanche, seule la mairie pourra déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération.

Le conseil municipal, après délibération, autorise la poursuite de l'opération avec les nouvelles conditions de subventions européennes.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Tarif en cas de dégradation volontaire de matériel du groupe scolaire - DE 2014 101

Concernant le Groupe scolaire, en cas de dégradation du mobilier (tables, chaises), il faut décider d'un montant de remboursement des dégâts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les tarifs appliqués en cas de dégradation de matériels seront les suivants :

table : 80,00 €

chaise : 55,00 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Indemnité de conseil du trésorier - DE 2014 102

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Marc-Antoine VANDERBEKEN, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Convention MECS - DE 2014 103

Le maire présente la convention de mise à disposition de personnel à la Maison d'Enfants de Lettenbach. M. Marc HENRION, agent titulaire du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux A.P.S. principal 1ère classe, est concerné par cette convention pour la période du 18 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Les horaires de l'agent seront les suivants :

- jeudi de 14h à 16h,

- vendredi de 13h30 à 16h

hors congés scolaires.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Convention pour l'implantation d'un relai radioélectrique - DE 2014 104

Le maire présente la convention relative à l'implantation d'un relais radioélectrique à l'usage des sapeurs-pompiers de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Branchement d'assainissement du bâtiment du club vosgien - DE 2014 105

Le maire présente un devis de la STV "Société des Travaux de la Vezouze" pour le branchement d'assainissement du bâtiment du club vosgien.

STV est la société qui gère des travaux d'assainissement pour la communauté de communes.

Le montant du devis s'élève à 1327.20 € TTC (HT 1106.00€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### Informations du maire et divers

1. Un véhicule d'interventions d'une valeur de 18 000 €, a été affecté au sein du CIS d'Abreschviller.

2. Jumelage avec la ville d'Albersweiler aura lieu le 19 octobre 2014.

3. Visite carrière

La visite de la carrière de Nicolas KARCHER aura lieu le 24 octobre prochain à 10h. Nous devons indiquer le nombre d'élus qui participeront à cette visite.

